



Modalités d'aide au développement du BOIS ENERGIE en Languedoc-Roussillon - 2010 -

Remarque préalable

Attention, ce document concerne les aspects technico-économiques des projets, à cela s'ajoute la partie administrative, détaillée sur la fiche de demande d'aide Prométhée.

MISSIONS D'ANIMATION

Des missions départementales d'animation «bois énergie» peuvent accompagner les porteurs de projets dans les différentes étapes de leurs démarches :

- réalisation d'analyses d'opportunités préalables,
- assistance dans les démarches de demandes de subventions,
- choix d'un approvisionnement,
- etc...

Vous trouverez leurs coordonnées en dernière page.

ATTENTION, ces missions ne se substituent pas aux bureaux d'études, installateurs et fournisseurs, qui sont les seuls responsables du dimensionnement et de la réalisation des installations.

1 - AIDES AUX ETUDES DE FAISABILITE

L'objectif de l'étude de faisabilité est d'apporter au maître d'ouvrage une analyse précise des conditions d'implantation d'une chaufferie automatique au bois en termes technique, financier et environnemental.

Le programme PROMÉTHÉE impose le respect d'un cahier des charges régional, disponible sur demande.

Document technique à transmettre à l'ADEME et à la Région pour la demande de subvention concernant la réalisation de l'étude :

Proposition technique et financière détaillée du bureau d'études retenu, respectant le cahier des charges régional.



2 - AIDES AUX INVESTISSEMENTS CHAUFFERIES BOIS

Les aides du programme PROMÉTHÉE ne concernent que les installations à fonctionnement automatique.

GENERALITES, APPLICABLES A TOUTE DEMANDE

Le dossier devra contenir des éléments concernant les performances environnementales des installations, lesquelles devront respecter les critères suivants :

- Puissance utile en chaufferie < 300 kW : respect de la classe 3 de la norme EN 303.5, soit : $VLE_{\text{poussières}}^1 < 136 \text{ mg/Nm}^3$ à 11 % d'O₂ ;
- Puissance utile en chaufferie comprise entre 300 et 2000 kW : installation d'un système de dépoussiérage de type cyclonique, afin d'atteindre une $VLE_{\text{poussières}} < 150 \text{ mg/Nm}^3$ à 11 % d'O₂ ;
- Puissance utile en chaufferie supérieure à 2000 kW : $VLE_{\text{poussières}} < 50 \text{ mg/Nm}^3$ à 11 % d'O₂.

CHAUFFERIES JUSQU'A 150 KW DE PUISSANCE ET ALIMENTANT 3 BATIMENTS AU MAXIMUM

Le dossier devra décrire le projet en détaillant les éléments suivants :

- surfaces et volumes concernés, répartition par usage, niveau d'isolation du bâti, altitude ;
- actions possibles de maîtrise de l'énergie ;
- chaufferie : énergie actuelle et état d'usage de l'installation en place, évaluation des consommations annuelles de chauffage (et éventuellement d'eau chaude sanitaire), en précisant l'usage et la fréquentation du site (taux d'occupation), choix de la puissance bois à installer, présence éventuelle d'une énergie d'appoint, schéma de principe ;
- approvisionnement : type de combustible (plaquettes forestières, produits connexes de scierie, granulés, etc.), qualité de combustible (granulométrie, humidité, PCI), quantités, coût d'approvisionnement envisagé (auto-approvisionnement, fournisseur pressenti², etc.) ;
- plan d'implantation de la chaufferie bois et du silo (accès...), photographies du futur lieu d'implantation de la chaufferie et de son silo d'alimentation ;
- estimation des coûts annuels d'exploitation prévus pour la solution bois et comparaison avec une solution non renouvelable ;
- chiffrage des investissements.

Les principaux éléments technico-économiques listés ci-dessus peuvent provenir de (au choix) :

- pré-diagnostic ou étude de faisabilité réalisés par un bureau d'études compétent dans le domaine du bois-énergie,
- notice d'opportunité, analyse d'opportunité ou pré-étude réalisée par un animateur bois-énergie,
- notice technico-économique réalisée par une personne compétente en bois-énergie.

1 Valeur Limite d'Emissions de poussières.

2 Le maître d'ouvrage devra pouvoir attester en permanence de la validité d'un contrat d'approvisionnement (sauf en cas d'auto-approvisionnement).



Le chiffrage des investissements et le dimensionnement des équipements indiqués ci-dessus devront provenir de (au choix) :

- devis des entreprises pressenties pour réaliser les travaux,
- chiffrage d'investissement d'une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études compétent dans le domaine du bois-énergie,
- chiffrage de niveau APS ou APD réalisé par un maître d'oeuvre compétent.

CHAUFFERIES DE PLUS DE 150 KW DE PUISSANCE OU ALIMENTANT PLUS DE 3 BATIMENTS

Une étude de faisabilité, réalisée par un bureau d'études spécialisé dans le bois énergie, est obligatoire, sauf si le maître d'ouvrage a recours à un maître d'oeuvre spécialisé.

Pour la réalisation des travaux, le recours à un maître d'oeuvre spécialisé est obligatoire dans les cas suivants :

- chaudière d'une puissance supérieure à 300 kW alimentant deux bâtiments et plus,
- réseau desservant plus de 3 bâtiments,
- maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).

Document technique à transmettre à l'ADEME et à la Région pour la demande de subvention concernant la réalisation des travaux :

- Etude de faisabilité ou document de présentation du projet de type APD reprenant l'ensemble des éléments devant apparaître dans l'étude de faisabilité.

Le chiffrage des investissements et le dimensionnement des équipements indiqués ci-dessus devront provenir de (au choix) :

- devis des entreprises pressenties pour réaliser les travaux,
- chiffrage d'investissement d'une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études compétent dans le domaine du bois-énergie,
- chiffrage de niveau APS ou APD réalisé par un maître d'oeuvre compétent.

3 - AIDES A LA FILIERE D'APPROVISIONNEMENT BOIS ENERGIE

Des aides pourront être apportées à la filière d'approvisionnement en bois énergie : plates-formes de stockage et équipements de mobilisation du bois.



PROGRAMME PROMÉTHÉE 2010

| Type de projet | Bénéficiaires | Modalités d'intervention |
|---|---|---|
| Tout projet collectif (hors habitat social) | Collectivités locales, établissements publics, associations, entreprises, ... | Etude de faisabilité (*) : 70 % maximum, Investissement : maximum 50 % des coûts éligibles à Prométhée (**) |
| Habitat social | OPH SA d'HLM... | Etude de faisabilité (*): 70 % maximum, Investissement : 80 % des coûts éligibles à Prométhée |

* conforme au cahier des charges régional

** dans la limite des plafonds définis par les lignes directrices des aides d'Etat à la protection de l'environnement

DÉFINITION DES COÛTS ÉLIGIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PROMÉTHÉE :

Equipements éligibles : chaudière bois et équipements associés (à l'exclusion de la production d'eau chaude sanitaire), génie civil chaufferie et silo, réseau primaire, sous-stations à l'exclusion de l'hydraulique et du réseau secondaires, maîtrise d'œuvre.

Les coûts d'investissement éligibles sont limités aux surcoûts d'investissement supportés par le bénéficiaire par rapport à une installation de production d'énergie de même capacité en terme de production effective d'énergie.

Selon la taille des projets, les investissements pourront le cas échéant bénéficier de financements au titre du Fonds Chaleur Renouvelable de l'ADEME, du Conseil Régional, du FEDER ou des Conseils Généraux.

COORDONNEES

ADEME

Direction Régionale Languedoc-Roussillon
119 av. Jacques Cartier
34965 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 99 89 79 - Fax : 04 67 64 30 89

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction de l'Environnement
201, av. de la Pompignane
34064 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 22 94 27 - Fax : 04 67 22 94 05

MISSIONS DEPARTEMENTALES D'ANIMATION BOIS ENERGIE

AUDE :

Conseil Général
Service Déchets et Energies
Renouvelables
11855 CARCASSONNE Cedex 9
tél. : 04 68 11 67 88
fax : 04 68 11 68 91
sder@cg11.fr

GARD ET LOZÈRE :

Mission de promotion
du bois énergie
en Lozère et dans le Gard
CCI de la Lozère
16, bd Soubeyran - BP 81
48002 MENDE Cedex
tél. : 04 66 49 00 33
fax : 04 66 65 35 29
v.richard@lozere.cci.fr
c.bout@lozere.cci.fr

HÉRAULT :

Association des Communes
Forestières du Département
de l'Hérault (COFOR 34)
Les Bouldouires
34330 LA SALVETAT/AGOUT
tél. : 04 67 97 51 16
fax : 04 67 97 51 18
contact@boisenergie34.fr

PYRÉNÉES-ORIENTALES :

Bois Energie 66
Route du Col de Jau
66500 MOSSET
tél. : 04 68 05 05 51
fax : 04 68 05 05 51
bois.energie66@wanadoo.fr